|  |
| --- |
| Fiche sur : La Méditerranée médiévale de Michel Balard |

**Michel Balard, *La Méditerranée médiévale*, éditions Picard, collection Les Médiévistes français, 2006, p.200.**

**Sommaire du livre : *seuls les chapitres surlignés en jaune sont recensés***

**Ier Partie : ESPACES**

**Une Méditerranée chrétienne (1000-1500).**

**Les Occidentaux dans le monde Égéen et balkanique au XIVe siècle**

**II. ITINERAIRES**

**Les transports des Occidentaux vers les colonies du Levant au Moyen Age.**

**Escales génoises sur les routes de l'Orient méditerranéen au XIVe siècle.**

**Les républiques maritimes italiennes et le commerce en Syrie-Palestine (XIe-XIIIe siècles).**

**III. COMPTOIRS**

**L'organisation des colonies étrangères dans l'Empire byzantin (XIIe-XVe siècles).**

**Chio, centre économique en mer Egée (XIVe-XVe siècles).**

**Pouvoir et argent à Cafta au XVe siècle. Les Génois dans le royaume médiéval de Chypre**

**Introduction : pp.7-11**

**« Qu'est-ce que la Méditerranée ? Mille choses à la fois. Non pas un paysage, mais d'innombrables paysages. Non pas une mer mais une succession de mers. Non pas une civilisation, mais des civilisations entassées les unes sur les autres."**

***(Fernand BRAUDEL, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, 2e éd., 2 vol., Paris, 1966)***

**C'est Isidore de Sévillle qui donnât ce nom de « méditerranée » à cette mer séparant l'Europe, l'Afrique et l'Asie.**

* **Après les conquêtes musulmanes à partir du VIIe siècle, la Méditerranée devient une mer partagée.**
* **Elle devient aussi** une **frontière** entre trois mondes, chrétienté romaine à l'ouest, la chrétienté orthodoxe à l'est et l'islam au sud.

**Jusqu'au XIe** siècle les Byzantins et les arabo musulmans s'affrontent et ces derniers s'emparent des îles méditerranéennes, Chypre, Crète, Sicile, Malte, Baléares coupant Byzance de ses possessions italiennes.

Au Xe siècle, l'Empire Byzantin amorce la reconquête de l'espace marin pendant que le califat abbasside se fragmente. Les villes italiennes, Amalfi, Venise, nouveaux acteurs entrant en jeu avec Pise et Gênes qui construisent leur puissance maritime en Méditerranée occidentale.

Le **XIe siècle marque l'éveil de l'occident tant à l'ouest qu'à l'est de la mer.**

A l'ouest : éclatement du califat de Cordoue et naissance de petits royaumes, les taifas.

* Reconquête à partir des Etats chrétiens du nord de la péninsule Hispanique (malgré les contre-offensives musulmanes Almoravides (fin XIe s) et Almohades (milieu du XIIe s).
* Aragon et Castille s'étendent vers le sud et écrasent les musulmans à la bataille de Las Navas de Tolosa (1212). Cordoue et Séville redeviennent chrétiennes.

**A l'est** : Venise, Amalfi, Gênes établissent leurs premiers comptoirs commerciaux avec l’Égypte fatimide, fin du Xe s. Les croisades ont permis de créer des comptoirs sur la cote syro palestinienne aux marchands italiens.

**Plus au nord** : l'Empire byzantin est affaibli dû au fait des privilèges consentis aux républiques marchandes italiennes suscitant une hostilité croissante entre Grecs et Latins.

Les Normands attaquent Thessalonique (1185), les croisés s'emparent de Constantinople lors de la 4e croisade (1204).

**Constitution d'un empire colonial vénitien a**u sud du Péloponnèse, des Cyclades et de la Crète et de comptoirs le long des côtes méditerranéennes au sud.

* A la fin du XIIIe siècle, constitution d'un réseau marchand génois, des comptoirs établis à l'est de la Méditerranée. Le comptoir de Péra fondé sur la rive nord de la Corne d'Or, devient au milieu du XIVe s un établissement quasi autonome.
* Les Génois s'établissent à Caffa, vers 1275, en mer Noire puis en Crimée (la Gazarie génoise). Ils s'établissent ensuite aux bouches du Danube à l'ouest.
* Au sud de la mer Noire, Génois et Vénitiens sont en concurrence à Trézidonde, qui commande une grande route commerciale vers Tabriz et la Perse.
* En mer Égée, les deux républiques marchandes italiennes se partagent : Venise ---> Négrepont et Thessalonique sous la domination de Venise et pour Gênes ---> les îles de Chio et de Mytilène.
* Chypre cède Famagouste aux Génois en 1373. Les Vénitiens écartés de Famagouste développent des échanges avec Beyrouth.
* En Egypte les marchands vénitiens disposent de *funduqs,* des établissements regroupant entrepôts et logements, mais restant soumis aux autorités locales et avec aucun privilège d’exterritorialité.
* Les comptoirs génois et vénitiens tombent après 1453 au pouvoir des Ottomans. Venise ne conserve que la Crète et Chypre (annexée en 1489), Gênes 🡪 l’île de Chio et l’Anatolie.

Un rappel : la prospérité des colonies italiennes d’Orient repose en grande partie sur la régularité des liaisons maritimes entre elles et leurs métropoles grâce à deux types de bateaux, la galère (vaisseau long équipé de rames) et la nef vénitienne (vaisseau rond mus à la voile uniquement).

Des innovations majeures interviennent dans la famille des bateaux ronds au cours de la seconde moitié du XIVe siècle, les nefs latines sont progressivement remplacées par les coques (*cocche*), avec adoption d’un gréement carré (voiles rectangulaires), utilisation d’un gouvernail d’étambot, donc un vaisseau rond, court, haut sur l’eau, profond et large, et à l’avant et à l’arrière terminés par des châteaux. Le navire marchand par excellence du milieu du XVe s au XVe siècle.

Un véritable réseau portuaire se met en place et se consolide à l’époque médiévale : Barcelone et Valence dans la péninsule ibérique vers Alexandrie et la Syrie plutôt que vers l’Empire byzantin ; Marseille dépassée par Gênes, Pise-Florence, Ancône, Raguse, Venise surtout.

Les trajets en droiture sont rares, trajet surtout le long des côtes. Les républiques maritimes italiennes ont su très tôt s’organiser pour éviter les dangers de la mer hauturière et pour mieux maîtriser leur domination maritime.

Pour protéger le commerce maritime et contourner les dangers, les premières lois maritimes du XIIIe s furent reconduites les siècles suivants : interdiction aux patrons de navires de naviguer tout seul (vers la Syrie, la Romanie ou au-delà de Majorque), pas de convois comme à Gênes mais des départs deux fois par an vers l’orient et des retours effectués en fin de printemps ou en fin d’automne. A Venise depuis le début du XIVe siècle une navigation d’Etat organisée par le Sénat, pour la protection des marchands. Au cours du XIVe et XVe siècles, huit lignes de navigation se mettent en place à travers toute la Méditerranée depuis Venise (lignes de Romanie reliant Venise à Constantinople et à la mer Noire, de Chypre, d’Alexandrie, de Beyrouth, de Flandre, d’Aigues-Mortes, de Berbérie).

Tout cela a permis aux cités maritimes italiennes de dominer les échanges maritimes à partir du XIIIe siècle, en particulier pour la République de Venise mais confrontée à la concurrence ensuite des Ragusains et des Aragonais.

**1ère Partie : ESPACES**

**Chapitre 1 : Une Méditerranée chrétienne (1000 à 1500)** *pp.14-30*

Plusieurs bouleversements dans l’histoire de la Méditerranée sur ces cinq siècles :

- expansion des puissances occidentales et fin de l’Empire byzantin en 1453

- La « révolution nautique médiévale » liée à la révolution commerciale » du Moyen Age (expressions de Frédéric Lane et de Roberto Lopez).

**Vers l’an Mil la Méditerranée est quasi fermée pour les Occidentaux.** Par contre entre le détroit de Gibraltar, le Maghreb et l’Andalousie, des échanges commerciaux s’intensifiaient. Et au début du XIe siècle, l’Empire byzantin et le monde arabo musulman rivalisent de domination sur cet espace maritime.

En effet sous le règne de Basile II (960 à 1025), Byzance s’étend sur la péninsule balkanique, en Anatolie jusqu’en Arménie, au sud de la botte italienne, sur les Îles de Chypre et de Crète.

**Au début du XIe siècle : le monde arabo-musulman donne naissance à plusieurs califats** (le califat abbasside en déclin) :

- Les Bouyides sont les maîtres de Bagdad

- Les Fatimides (originaires de l’Ifriqiya) s’installent en Egypte

- Les Omeyyades dans Al-Andalus y ont installé les Amirides (Madînat al-Zahra et Cordoue).

- Le monde chrétien, seules Venise, Gênes et Pise commencent la reconquête de la mer.

- Arabisation et islamisation de la Sicile sous les Kalbites

- Les royaumes chrétiens d’Espagne à peine constitués font face à l’Al-Andalus, préoccupés par leur survie.

🡪 **Au total la mer est sous le contrôle de l’islam.**

****

**Les voies de la mer au 11e siècle :**

Connaissance des moyens des échanges au 11e siècle mal connue. Circulation de nefs ou de caraques. Le navire de guerre se confond encore avec le navire de commerce (feu grégeois pour les Arabes). Le bois provenant de la Syrie du Nord, du Maghreb ou des razzias effectuées en Anatolie.

Création des arsenaux dans les ports musulmans à Alexandrie, Damiette, Tinnis et Fustat en Ifriqiya, à Séville, Alméria, Valence.

Dès 1104, Venise crée son propre arsenal.

L’exploitation de la mer nécessite des capitaux : des formules d’associations sont nées entre marchands dès le Xe siècle. Chez les musulmans de courant l'emporte La *shirka*, communauté de biens entre 2 personnes ou plus qui investissent capitale et travail et surtout le *qirâd,* un contrat par lequel un commanditaire remet une somme à un agent pour qu'il la fasse fructifier moyennant une participation aux bénéfices. L’emprunteur convertit aussitôt les espèces en marchandises qu'il va vendre plus cher ailleurs. Le prêt maritime fournit au marchand un capital remboursable à l’arrivée des navires et au prêteur un pourcentage fixe du capital en échange de sa prise de risques.

Deux techniques commerciales durant tout le Moyen Age : la *commenda* et la *societas maris,* la première formule étant une formule plus souple consistant un négociant apporte son capital, l’autre son travail, complété par une part de capital.

**Trois communautés d’armateurs et de marchands se partagent le commerce de la mer au début du XIe siècle : musulmans, juifs et chrétiens.** Au début du XIe siècle on retrouve **peu de marchands musulmans en pays chrétiens** (interdiction par les juristes musulmans aux musulmans de commercer avec « le monde des infidèles », le « *dâr al-harb* ». Les sphères commerciales séparées pendant cette période.

🡪 Dans **les documents de la Geniza,** retrouvés dans l’ancienne synagogue du Caire, les **marchands juifs présents dans toute le Méditerranée**. Jusque vers 1150, les marchands juifs contrôlaient une grande partie du commerce andalou.

🡪 **Les marchands chrétiens** venant surtout des républiques maritimes italiennes : **les Vénitiens** en contact avec l’Empire byzantin ont obtenu un ensemble de privilèges (en 992, réduction des droits de douane payables à l’entrée du détroit des Dardanelles puis exemption en 1082 en récompense de l’aide navale apportée à Byzance contre les Normands). **Les Amalfitains** ont établi une colonie, fin Xe siècle à Constantinople. **Les Pisans et les Génois**, à leur tour, conquête de la Méditerranée occidentale en libérant la Corse et la Sardaigne des Sarrasins et razzias Mahdiya, principal port de l’Ifriqiya (1087).

****

**De la Première Croisade à l’avènement des Mamluks (1250)**

**Fin du XIe siècle**, transformation du paysage politique méditerranéen.

* **Dans la péninsule ibérique :**

La Reconquista progresse contre les Almoravides : croisade de Barbastro en 1064, la prise de Tolède par Alphonse VI de Castille (1085), les exploits du Cid (1084).

Mais résistance avec arrivée des berbères du Maghreb, les Almohades (1157).

Coalition et victoire des rois chrétiens, de Castille et d’Aragon, avec la bataille de Las Novas de Tolosa (1212) et prise de Séville (1248).

L’Al-Andalus réduite au petit royaume nasride de Grenade jusqu’en 1492.

Les communautés mudéjares, faibles minorités au sein de la population ibérique.

* **Dans le royaume capétien :**

Intérêt nouveau aux rivages méditerranéens.

Croisade contre les Albigeois (1209) fait intégrer le Languedoc à la couronne en 1229. Pour la 1ere fois le domaine royal atteint la Méditerranée. Edification du port de d’Aigues-Mortes pour le commerce et point d’appui pour les croisades.

* **En Italie du Nord et du Centre :**

Création des Commines entre l fin du XIe et au début du XIIe siècle, des cités-Etats, gouvernés par des consuls (soutien de la papauté en lutte contre l’Empire).

Dans le sud, établissement du royaume normand (1150) qui a annexé la Sicile, puis avec Frédéric II (roi de Sicile de 1295-1337) qui favorisa une grande politique d’expansion méditerranéenne.

* **L’Empire Byzantin :**

Est affaibli par les conquêtes turques (Mantzikert, 1071, Myriokephalon en 1176), perdu des territoires (l’Italie du sud au profit des Normands, et la plus grande partie de l’Anatolie au profit des Seljukides) et dernier coup dur, Constantinople pillée lors de la 4e croisade en 1204.

Reconquête de Constantinople sur les latins par Michel III Paléologue (1261).

* **Dans le monde arabo musulman :**

Tentatives d’unification menées par les Zeugides échouent. Reprises de l’Egypte et de la Syrie par Saladin temporairement en 1171. Fin XIIe siècle Egypte et Syrie partagées entre ses successeurs, les Ayyubides (plutôt favorables à des traités d’alliance avec les croisés).

**Les croisades un moment important de l’expansion occidentale : début de renversement des forces en Méditerranée** au profit de la chrétienté latine.

* Essor sans précédent de la navigation et inauguration de la colonisation occidentale en terre d’islam.
* Mais Gênes, Pise, Amalfi, Venise avaient établi des liens commerciaux avec l’Egypte, la Syrie et l’Empire byzantin dès le début du XIe siècle et établi des comptoirs (Venise et Amalfi à Constantinople). Ont permis des liaisons régulières entre les Etats francs nouvellement crées en Syrie-Palestine.
* Les chefs croisés en échange de cette aide navale ont attribué des comptoirs, des quartiers réservés aux républiques maritimes italiennes.
* La Méditerranée est devenue une mer latine au XIIe siècle.
* Autre conséquence des croisades : début de la colonisation européenne en Syrie et Palestine. Les rois de Jérusalem, les princes d’Antioche ou les comtes de Tripoli ont autorisé la venue et l’installation dans les quartiers spécifiques des populations venant des diverses Communes italiennes.
* Acre, Tyr, Tripoli, Laodicée , Antioche divisés entre les marchands italiens. A la tête de chaque communauté, un consul, un baile ou un vicomte exerçant les quatre fonctions multiples :
  + - Maintenir les droits de leur métropole respective sur ses possessions
    - Présider les cours de justice ayant compétence sur leurs ressortissants qu’ils protègent contre les exactions éventuelles des seigneurs locaux.
    - Administrer les biens et les revenus de leur Commune et intervenir en faveur de marchands, dans la rédaction des contrats, des testaments.
    - Une véritable autonomie à l’intérieur de ces différentes concessions dans les Etats Latins. Plus de exemptions de taxes sur les transactions et les droits de douane. Etablissement de véritables colonies.

A Constantinople, en Egypte, ce sont des comptoirs soumis à la juridiction des pouvoirs locaux ; par contre dans l’Empire byzantin les comptoirs Vénitiens, Pisans, Génois sur la Corne d’Or rivalisent et s’affrontent si bien que cela engendre de la xénophobie au sein de la population grecque. Les Vénitiens sont expulsés en 1171, leurs biens confisqués, et Génois et Pisans subissent des émeutes anti latins en 1182. Mais sous la dynastie byzantine des Anges (1185-1203), les marchands italiens retrouvent leurs concessions avec des privilèges accrus. La 4e croisade permet aux Vénitiens de se rendre maîtres de Constantinople.

En Egypte les Fatimides et les Ayyubides conservent le contrôle sur les funduqs et imposent des mesures restrictives en limitant la circulation de marchands étrangers dans le pays.

Développement des transports maritimes entre les grandes métropoles portuaires d’Occident et les côtes du Levant. Les départs vers Constantinople, vers l’Egypte se placent à deux moments de l’année : au printemps de mars au 1er mai et puis entre le 15 août et le 30 septembre. L’organisation des convois sur les itinéraires orientaux semble tardive, à Venise les *mudes*, institution de convois de galères d’Etat à la fin du XIIIe siècle. La recrudescence de la piraterie au XIVe siècle imposera les convois à partir de 1334.

Les contrats notariés montrent la croissance des échanges entre 1150 et 1250. Les routes maritimes s’intensifient et se multiplient, exemple des liaisons directes entre l’Orient et la péninsule ibérique et avec l’Angleterre et les Flandres (1277). Les Italiens en contact avec les ports du Maghreb en particulier avec Alexandrie. Les transports de croisés et de pèlerins parfois même de musulmans se rendant aux lieux saints de l’islam s’ajoutent au convoiement d’un fret.

Variété des produits échangés de part et d’autre de la Méditerranée dès la fin du XII siècle : exportation de tissus des textiles occidentaux, un phénomène de masse.

* Draps de Champagne, du Languedoc, de Flandre, d’Angleterre, de Bâle, d’Avignon
* Des fils d’or de Gênes, de Lucques
* Des futaines, des tissus de Paris, d’Allemagne
* Avec des cargaisons de safran, d’tain, de corail, de mercure, de peaux de renard
* La péninsule ibérique exporte : huile d’olive, de la laine, des fruits, des draps et des esclaves (Barcelone et Gênes plaques tournantes à la traite).

De l’Orient proviennent :

* Les épices traditionnelles, les parfums, les colorants
* Du sucre, le lin, le coton, la soie, l’alun (à partir des années 1260) et des céréales de Sicile et de l’Orient, des métaux non ferreux.

Ainsi la Méditerranée du XIIe et du début du XIIIe siècle voit se réaliser de grandes migrations humaines. Les Francs des Etats Latins représentent 15 à 20% de la population, soit 1000 à 140 000 personnes. Pèlerins et croisés s’installent surtout à Jérusalem ou sur la côte syrienne : dans les villes et aussi dans les zones rurales majoritairement peuplées jusque-là de chrétiens orientaux et évitent d’occuper les régions anciennement islamisées.

Des colons italiens s’installent dans les comptoirs crées par leur métropole, une émigration à caractère national, exemple Venise qui organise le peuplement de la Crète, découpée en six sestiers, à l’image des divisions urbaines de Venise. **C’est plutôt la coexistence que l’acculturation, chrétiens, musulmans vivent dans des mondes séparés bien que spatialement proches. « Chacun est l’infidèle de l’autre » (p.22).**

****

**De 1250 à la Peste noire (1348-1350)**

Le siècle qui s’écoule de la 7e Croisade et de l’avènement des Mamluks jusqu’à la Peste noire voit s’effectuer de profonds changements politiques dans les régions méditerranéennes :

* En Occident :

- la Reconquista s’achève avec le règne de Jacques Ier (1213-1276), colonisation intérieure des terres reconquises et vente de nombreux prisonniers musulmans sur les marchés de la traite.

- Barcelone et Séville, deux grands ports ibériques. Barcelone cherche à s’implanter en Sardaigne, en Sicile (1282 après les vêpres siciliennes) et le duché d’Athènes. Séville devenu le relais sur les routes menant vers l’Atlantique.

- La France des Capétiens cherche à conforter leur position dans le Midi : création des sénéchaussées de Carcassonne, de Beaucaire permettant au domaine royal d’atteindre la Méditerranée. Aigues-Mortes créée sous Saint Louis et son frère Charles d’Anjou acquit le royaume de Naples (fin des Staufen). Du fait de la rivalité avec les Catalans, la Sicile aux Catalans, le sude de l(Italie aux Angevins,

- Au Maghreb les Mérinides au pouvoir au Maroc (fin des Almohade), les Abdelwadides à Tlemcen et les Hafsides en Ifriqiya. Toutes ces dynasties favorables à des relations commerciales avec les chrétiens.

* En Orient :

- Les Mamlûks, esclaves-soldats, devenus les maîtres de l’Egypte, combattent les derniers Etats Latins (1291) de Syrie-Palestine. De nouvelles croisades préparées par la papauté avec le concours à nouveau sollicité des flottes italiennes et renforcement du rôle de Chypre, avant-garde la chrétienté en orient.

- Pression ottomane sur les principautés turques, en Anatolie les Seljoukides sous domination des Mongols mais des relations pacifiques avec les marchands occidentaux qui à la suite de Marco Polo en profitent pour atteindre l’Asie centrale et la Chine.

- Dans la région des Détroits, rétablissement des Grecs à Constantinople (1261) permet aux Génois puis aux Vénitiens l’ouverture sur la mer Noire (établissement de comptoirs à Caffa sur la côte de Crimée, Tana à l’embouchure du Don, Trébizonde ensuite).

La « révolution nautique » du Moyen Age, conséquence de la crise des frets qui a suivi l’arrêt des croisades. ; des galères plus légères, les *sottili*, (Gênes et Venise), vaisseau long à rames, finesse et rapidité et les *galee grosse*, combinant les avantages de la galère avec ceux du vaisseau rond (galère vénitienne : 40 m de long, 5 m de large, un port de 130 tonnes de fret, usage du timon unique, de deux mâts principaux, le maître mât doté de trois voiles latines et d’une voile carrée, à l’avant le mât de trinquet porteur de voiles de tempête). Galère vénitienne, en fait des « galées de marché », armées par l’Etat et mises aux enchères par le Sénat de Venise, au profit des marchands.

Les navires ronds subissent des transformations importantes : les nefs à voiles latines remplacées par des « coques » au gréement carré et au gouvernail d’étambot (1ère apparition à gênes en 1286 et à Venise ers 1312). A Gênes, évolution de la coque vers un énorme vaisseau. La Catalogne fidèle à la *nau*, un navire ponté de petites dimensions. Portulans et cartes marines rendent plus sûre la navigation.

Un encadrement de l’activité navale se met en place au XIVe siècle suite à la piraterie et à la concurrence : organiser le trafic pour le soustraire aux périls de la mer et de la piraterie comme la piraterie groupée, (*in consesrva*) à Gênes et le système des *mude* à Venise (convois de galères armées par l’Etat).

La Méditerranée devient un espace d’insécurité avec la recrudescence de la piraterie dans la première moitié du XIVe siècle conjointement avec les rivalités qui opposent les républiques maritimes (guerre de Curzola (1294-99), la guerre des détroits (1348-55), guerre pisano-génois (Pisans éliminés de la mer après leur défaite à la Meloria de 1284). Ouverture vers l’Atlantique, un fait majeur de la fin du XIIIe siècle avec le franchissement pour la 1ère fois d’un vaisseau génois en 1277, le détroit de Gibraltar. Fin XIIIe siècle déclin des foires de Champagne et des routes terrestres continentales rhodaniens et alpins au profit de nouvelles routes maritimes et de l’essor portuaire.

Le « beau XIIIe siècle s’achève avec une catastrophe démographique, la Peste noire, partie de Crimée, comptoir de Caffa, une grande pandémie qui se répand dans le monde méditerranéen.

****

**De 1350 à 1500**

Transformation du paysage politique méditerranéen durant cette période.

A l’ouest, expansion catalane en Sardaigne et en Italie du Sud avec le départ forcé des Angevins par Alphonse V le Magnanime qui devient en 1453 avec la prise de Naples le maître des deux rives de la Méditerranée occidentale. Le mariage de Ferdinand d’Aragon et d’Isabelle de Castille annonce l’unité de l’Espagne (victoire en 1492 avec la prise de Grenade) et « grâce à leur appui un génois Christophe Colomb leur apporte la gloire de la découverte de l’Amérique ». Six ans plus tard, le Portugais Vasco de Gama réussit la circumnavigation de l’Afrique et atteint les Indes, une découverte qui ruine la suprématie italienne dans le commerce méditerranéen.

L’Italie est traversée de crises politiques graves. Dans le royaume de Naples Alphonse d’Aragon renverse le roi René d’Anjou. Dans le nord de l’Italie des principats, tels celui des Visconti, s’imposent sur les Communes qui s’étiolent et laissent la place à la guerre des clans. Florence réprime la révolte des Ciompi (1387) et devient une puissance maritime en annexant Pise (1406) puis Livourne (1421) mais passe sous la coupe des Médicis. Paix de lodi met fin le 5 avril 1454 à l'affrontement entre Venise et Milan qui durait depuis le début du Quattrocento (XVe siècle italien).

Progression ottomane avec la prise de Constantinople 29 mai 1453, échec de l'Union des églises au concile de Florence 1439. Les Ottomans tentent quand même de passer en Italie mais ils sont repoussés à Otrente mais ils restent un danger majeur pour l'Europe chrétienne jusqu'à la victoire de Lépante en 1517.  
Au 15e siècle la plus grande prospérité du Commerce vient du Levant. Gênes, Venisse, Barcelone commandent le grand trafic maritime méditerranéen. Les interdits pontificaux du commerce avec les Sarrasins progressivement levés par la papauté. Les licences pontificales accordées pour 1 an aux hommes d'affaires puis elles deviennent générales vers 1400. Les échanges directs entre l'Orient et l'Occident mais aussi il faut ajouter des trafics nord-sud : Vin de Calabre, blé de Sicile, or du Soudan.

Pour s'assurer les bénéfices les républiques marchandes d'Occident passent des traités avec les Hafsides d'Ifriqiya, les Mérinides du Maroc où avec les souverains aragonais de Sicile. Le commerce ce n'est pas la seule raison des déplacements de populations, de nombreux lettrés grecs se refugient après la conquête des Ottomans en Italie du Sud.

Vers 1500 deux blocs se partagent l'espace de la mer : l'occident chrétien qui se sent menacé par la progression des Turcs et de l'autre l'Empire ottoman bientôt vainqueur des Mamelouks assumant la totalité de l'héritage politique du monde musulman. À la fin du 15e siècle la Méditerranée plus comme l'an mil le centre du monde reste le creuset de l'État moderne.

**Deuxième grande partie : ITINERAIRES** *pp.45-95*

****

**Chapitre 3 les transports des occidentaux vers les colonies du Levant au Moyen-Âge**

Vénitiens, Pisans, Génois, Languedociens, Provençaux, les principaux acteurs de ces liaisons entre l'Orient et l'Occident qui donnent naissance à une communauté maritime méditerranéenne. Avant même que les Francs prennent pied à Jérusalem, nombre de pèlerins, marchands auxquels s'ajoutent dès le 12e siècle les armées de la croisade et les flux de migrants qui vont peupler ou administrer les premiers comptoirs créés en Orient par les Occidentaux.

Les pèlerins viennent se rendre vers les lieux saints de Syrie Palestine, jusqu'au 11e siècle le pèlerinage vers Jérusalem s’effectue par des expéditions maritimes à partir des ports de l'Italie du Sud, Salerne, Tarente, Amalfi, Bari.

Au début du 12e siècle nouveau flux en direction les lieux saints. Après une brève interruption dans les années qui suivent après la prise d'Acre par les Mamelouks, nouveau flux vers les années 1330. Des licences pontificales autorisent Catalans, Provençaux, Italiens à armer des navires vers Alexandrie. Jusqu'à la fin du Moyen-Âge les ports italiens surtout Venise profitent de la vogue des pèlerinages qui touche aussi bien les chrétiens que les musulmans. Les bateaux occidentaux débarquent à Alexandrie les pèlerins musulmans vers les lieux saints de l'islam récit d'Ibn Djobaïr.

Tout au long du 12e siècle les flottes occidentales gagnent l’empire de la mer au détriment de Byzance et de l'islam.  Les besoins en transports maritimes viennent davantage des marchands que des hommes d'armes. Les documents de la Geniza dès la fin du 10e siècle montrent l'arrivée de nombreux marchands italiens à Alexandrie. Dès la fin du 10e siècle les Vénitiens reçoivent à leur tour l'autorisation de transporter dans l'empire byzantin des gens d’Amalfi, de Bari, de l’Italie ainsi que les Juifs par le chrysobulle de 992.  Essor du commerce du Levant, établissement de comptoirs occidentaux. Des artisans, des femmes, des aventuriers viennent se fixer dans les comptoirs en Orient.  
  
Le problème se pose celui du prix de la traversée et de trouver les moyens navals nécessaires. Beaucoup de souverains occidentaux et des seigneurs terriens ont leur propre vaisseau et font appel au réseau portuaire de la Méditerranée. Négociation avec les ports exemple Philippe Auguste pour le passage de ses troupes à partir de Marseille. Marseille et les républiques maritimes italiennes pas les seuls pourvoyeurs. Pour traverser la Méditerranée recours à des chantiers norvégiens, écossais ou bretons.  
  
Venise joue un rôle majeur à la fin du Moyen-Âge pour le transport des pèlerins mais les Génois et les Catalans accueillent autant sur leurs navires les pèlerins. Les ordres militaires Templiers et Hospitaliers prennent aussi en charge le transport des pèlerins depuis Marseille, Arles, Saint-Gilles et les ports d’Italie du Sud. Combien de personnes, de pèlerins transportés sur ses navires, en moyenne entre 50 et 100.

****

**Chapitre 5 les républiques maritimes italiennes et le commerce en Syrie Palestine (11e 13e siècles)**  
De 1098 à 1291, les flottes des républiques maritimes italiennes ont régulièrement sillonné la Méditerranée pour déposer les marchands, les pèlerins, les hommes d'affaires dans les ports des États latins.

**- les premiers contacts des Italiens avec le Levant**

Dès le 10e siècle les Amalfitains sont en relation d'affaires avec les Fatimides de Berbérie, et en Égypte. Quelques décennies plus tard les Génois font des allers-retours entre Alexandrie et le vieux Caire.

Depuis l'Égypte les hommes d'affaires italiens se rendent aussi en Syrie- Palestine dans les décennies qui précèdent la première croisade. Les Amalfitains sont les précurseurs.

Vers 1040, grâce à une concession du calife fatimide Al-Mostancir (1035-1094), des marchands d'Amalfi sous la conduite du célèbre comte Mauro s'installent à Jérusalem à l'endroit où se trouvait autrefois l'hospice latin. Fondation pour accueillir les pèlerins où d'une maison et d'une église au sud de Saint Sépulcre. Les Amalfitains on les rencontre aussi à Antioche où existait un hospice pour les pèlerins ; présence aussi des Amalfitains dans la capitale de la Syrie du Nord.

Les ressortissants des autres républiques maritimes englobés sous le qualitatif de Rûm, dans les documents de la Geniza, rarement présents dans les villes de Syrie-Palestine.  
Les Vénitiens dans l'empire byzantin et aussi dans les ports du Levant. Les Pisans en Syrie Palestine pas avant fin 11e siècle.

**- l'implantation des Italiens en Syrie- Palestine**

Les premiers contacts des Italiens avec la terre Sainte se place sous le signe de la violence. Les deux premières décennies de l'expansion occidentale en Syrie ne favorisent pas l'implantation des marchands chrétiens italiens. Les Vénitiens s'installent à Acre dans un quartier au début du 12e siècle. Ils obtiennent des privilèges bien supérieurs à ceux qui ont été concédés aux républiques maritimes italiennes en 1125.

Par contre participation massive et constante de Gênes à la conquête de franque. De 1098 à 1110 les Génois ont collaboré à toutes les entreprises de la conquête et ont obtenu en retour d'importantes concessions dans les 3 États franque de la Syrie-Palestine.

**- les chartes concédés aux Italiens : Répartition chronologique**

Les chartes sont les droits des ressortissants Italiens en Syrie franque. Les premiers privilèges permettant l'implantation des Italiens se situent entre 1096 et 1130. Les rois de Jérusalem ont besoin des flottes italiennes pour s'emparer des places côtières d'où des quartiers urbains villes entières concédés aux républiques maritimes italiennes comme les Génois à Antioche 1098 et dans le royaume de Jérusalem 1104.   
Les souverains et les premiers francs cherchent plutôt avant les années 1180 à restaurer l'intégralité de leur pouvoir, diminué par les exemptions et prérogatives dont jouissent les Italiens.

**-  marchands italiens et colons**

Des familles entières prennent racines dans les villes du Levant et en Syrie-Palestine.  
Au 13e siècle la commune d'Acre par exemple comprend de nouveaux membres de l'aristocratie vénitienne et du menu peuple.  Des familles de grand lignage à l’exemple de Venise, Gênes, Pise, viennent s'installer en Terre Sainte pour y fonder des familles et s’installer définitivement.

**Troisième grande partie COMPTOIRS** *pp.99-181*

**Chapitre 6 l'organisation des colonies étrangères dans l'empire byzantin au 12e 15e siècle**

Grande diversité des colonies étrangères à Constantinople, cela montre que l'empire byzantin a toujours été accueillant envers les hommes d'affaires étrangers.

A partir du 10e siècle les Amalfitains, les Vénitiens mais plus tard les Pisans et les Génois sont autorisés à venir s'installer au cœur de la capitale au bord de la Corne d'Or.

La colonie vénitienne de Constantinople constituée de résidents d'affaires vénitiens de passage coexiste avec une population grecque et juive celles-ci quasi absentes des textes dans la mesure où disposant de ses propres scribes recours aux notaires occidentaux.  Les Vénitiens se partagent entre les gens de condition noble et les gens du peuple.

Gênes s'affirme aussi sur la rive de la Corne d'Or.  Depuis 1267-1268 les Génois ont établi leur puissant comptoir à Péra.  Une véritable enclave étrangère totalement affranchi du pouvoir impérial.  L'émigration vers Péra a vraiment un caractère national.  À la fin du 14e siècle dans le quartier de Péra la vieille aristocratie génoise est toujours bien représentée mais les nouvelles familles populaires qui accaparent les charges politiques à Gênes sont absentes ici.   Donc un certain conservatisme dans la composition de la société génoise de Péra, peu d'éléments étrangers aux côtés des populations anciennement installées.

Les Pisans peu nombreux, leur quartier ayant brûlé lors de la prise de Constantinople en 1204.  À la fin du 13e siècle les Pisans réoccupent leur ancien quartier sur les rives de la Corne d'Or mais de taille réduite. Les Pisans ont maintenu une communauté modeste en Constantinople après 1284 et ils réorientèrent leurs activités vers Chypre et la petite Arménie.  La colonie pisane de Constantinople a perdu son autonomie et est sous la coupe des florentins jusqu’à l’arrivée des Ottomans.

Ne savons peu de chose sur les communautés du Midi de la France venues s’installer sur les rives de la Corne d'Or. On a la mention dans les textes notariés de la présence à Péra de Catalans, effectif peu nombreux mais au 15e siècle la communauté catalane s'étoffe.

Place de premier plan les Vénitiens et les Génois à Constantinople, les communautés amalfitaines et pisanes se sont effacées. Génois et Vénitiens bénéficient des droits dexterritorialité, totale autonomie de leurs colonies à  Constantinople.

Les Génois sont à l'abri d'un quartier fortifié depuis les années 1310 : le centre de Péra fortifié puis la tour de Galata et enfin les bourgs de Spiga et de  Lagirio à  la fin du 14e siècle. Le traité du 6 mai 1352 leur accorde Galata en toute propriété.  Colonie génoise est devenue un état dans l'Etat.

Les Vénitiens s’installent sur la rive sud de la Corne d'Or mais ils n'ont pas bénéficié de la même protection seulement la muraille maritime de Constantinople mais pas d'enceinte et ni de fossés.  Les biens des autres communautés occidentales sont englobés dans des quartiers peuplés majoritairement de grecs.  Au 14e siècle les empereurs byzantins ont abandonné aux Occidentaux le droit de d'administrer eux-mêmes et être jugés par leurs propres représentants même dans les causes des opposants à des sujets byzantin.  Ce n'était pas tout à fait ce que prévoyaient à l'origine les privilèges concédés.  Traité de Nymphée place grecs et étrangers sous la direction du basileus, celle du Podestat ne concernant que ses compatriotes. Par la suite au XIVe siècle ; progressivement les grecs habitant Péra passent sous la juridiction génoise.  En 1376 l'empereur byzantin accepte qu'un criminel un grec coupable de blessure grave soit jugé selon le droit latin. A la fin du 14e siècle les sujets de l'Empire résidents à Péra non plus grande chance d'être justiciables du basileus.

Dès 1082, les Vénitiens   bénéficient d'une exemption totale du *Kommertion,* un accord génois par le traité de Nymphée et qui sera donné aux Pisans en 1283.  Les autres communautés acquittent une commission mais réduite.  Les sujets de l'Empire restent soumis à une commission de 10%.  L'empereur Jean VI Cantacuzène conscient de cette inégalité veut revenir sur les anciens privilèges accordés surtout aux Vénitiens mais sans succès.

Ces privilèges d’exterritorialité ont permis aux colonies étrangères de s’organiser de manière autonome. Les vénitiens de Constantinople, dirigés par un podestat, au temps de l’Empire latin, passent après 1268 sous l’autorité d’un baile, représentant diplomatique de la cité des doges auprès de la cour byzantine. Cette fonction a servi de modèle à l’institution des ambassades des Temps modernes. Le baile, mandataire de la métropole, élu par le Grand Conseil, il est le représentant de l’aristocratie vénitienne, la tête d’un *regimen* colonial composé de ses conseillers et de sa famille. Il est assisté par deux conseils distincts, celui des Douze composé de notables vénitiens résidant à Constantinople et un Grand Conseil, réplique locale du Maggior Consiglio de Venise. Les *popolani* vénitiens sont privés de toute représentation officielle auprès des autorités de la colonie.

Les Génois attribuent à leur représentant à Constantinople le titre de podestat substitué à celui de consul et vicomte que celui-ci portait jusque-là. Le changement de terminologie est en rapport avec l’évolution institutionnelle des républiques italiennes au XIIIe siècle. Le podestat est le magistrat unique, choisi pour ses compétences administratrices et juridiques, un pouvoir délégué pour un temps limité cependant.

Le podestat de Péra , administrateur du pouvoir exécutif , chef du pouvoir judiciaIre, occupe un rang éminent et étend son autorité sur l’ensemble des génois résidant ou voyageant en Romanie. Au cours du XIVe siècle, sa juridiction se restreint au comptoir de Péra.